

LES JOURS DE ROGATIONS

Ô Fête céleste, ô épanouissement de l'âme !

Ces saintes nuits,

Dans le ciel de camélia soyeux
Mûrit la pomme d'argent de la lune.

Le cœur et les branches enchantées des arbres

S'embrassent avec passion

Et le poème se remplit de vie

Comme les grains fraternels des grenades.

Toi, mon ange de clochettes bleues,

Toi qui ne connaît ni

La douleur sans espoir des Anciens,

Ni le retour en honneur des

Athlétiques dieux grecs,

Ni la force morne et mélancolique

Des livres antiques,

Tu appuies ta gracieuse tête d'iris

Contre la vitre inondée de lumière

Pour admirer la divine procession

Des croyants en habits

De luisant lin blanc.

Et cette poésie séraphique,

Cette absolutisation du sacré

Directement et fondamentalement

Compréhensible

Qui exprime un abandon,

Une insouciance, une négligence

Et un oubli de tout,

Flotte dans les âmes émues

Avec la splendeur et la transparence

Connue des seuls saints !

Ô soleil du pèlerin,

Ô tendre aube de la route !

Ô fleurs transparentes des montagnes,

Ô poésie qui éloigne

La solitude de mes lèvres !

Mon ange, il ne suffit pas

Qu'il y ait des hommes et des femmes sur cette terre,

Il faut aussi des poètes lumineux,

Des livres d'air pur

Et un Dieu

Qui embrasse de son amour sans limite

L'univers tout entier !

Ô mon cœur traversé

Par la splendeur

De l'arc-en-ciel !

Athanaése Vantchev de Thracy

Glose :

Les Jours des Rogations sont, dans le calendrier liturgique tridentin, les trois jours précédant immédiatement le jeudi de l'Ascension, c'est-à-dire les 37

, 38

e

et 39

e

jours après Pâques. Ce terme est encore utilisé aujourd'hui par les Églises catholique, anglicane et quelques Églises orthodoxes.

Le mot rogation vient du [latin](#) *rogare*, qui signifie « demander ». Ce terme sert à qualifier cette période de l'année, car l'Évangile du dimanche précédent comprend le passage

« demandez ce que voudrez et cela vous sera accordé »

(Jean 15, 7). Le terme

[rogation](#)

, en latin

rogatio

, signifiait originellement « demande » et a pris le sens de « prière, supplique » en bas latin et de « prière accompagnée de

processions » en latin ecclésiastique. Cette fête, encore appelée ***les Litanies Mineures***, fut introduite par l'évêque de Vienne saint Mamert en 474 dans la vallée du Rhône et en Dauphiné. Le récit de l'institution de saint Mamert nous est connu par une [**homélie**](#) de saint Avit, successeur de Mamert à la tête de l'évêché.